

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 C.C.A.S.

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif ainsi qu'au compte administratif afin permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour le Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.). Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif est le bilan financier du C.C.A.S., il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020. Il doit être voté par le Conseil d'Administration avant le 30 juin de l'année suivante et être en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable Public.

### • 1- Présentation du Compte Administratif 2020 du C.C.A.S.

Le compte administratif comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

- Section de fonctionnement en dépenses : 114 648,66 €
- Section de fonctionnement en recettes : 106 123,96 €
- Résultat de l'exercice en fonctionnement 2020 : - 8 524,70 €

### 1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES

CHAPITRE	LIBELLÉ	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020	CHAPITRE	LIBELLÉ	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020
011	Charges courants	161 767,04	184 150	106 263,76	70	Produits des services	128 492,60	110 547,65	82 178,20
012	Charges de personnels	180,00	200	200,00					
65	Autres charges courantes	6 061,95	7 000	7 579,40	74	Dotations et subventions	50 534,29	19 000,00	22 870,00
	77				Produits exceptionnels	1 604,25	1 473,00	1 075,76	
67	Charges exceptionnelles	121,60	1 000	605,50	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>180 631,14</b>	<b>131 020,65</b>	<b>106 123,96</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>168 130,59</b>	<b>192 350</b>	<b>114 648,66</b>	002	Reprise de l'excédent antérieur	48 828,80	61 329,35	61 329,35
001	Reprise du déficit antérieur	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>229 459,94</b>	<b>192 350,00</b>	<b>167 453,31</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>168 130,59</b>	<b>192 350</b>	<b>114 648,66</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>229 459,94</b>	<b>192 350,00</b>	<b>167 453,31</b>

La section de fonctionnement sert à financer les dépenses courantes

## 2 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES

CHAPITRE	INVESTISEMENT	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020	CHAPITRE	INVESTISSEMENT	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020
21	Immobilisations	0,00	12,55	0,00	001	Reprise de l'excédent	12,55	12,55	12,55
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>12,55</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>12,55</b>	<b>12,55</b>	<b>12,55</b>

La section de fonctionnement du compte administratif 2020 par rapport à 2019 présente une baisse en raison de la crise sanitaire due au COVID 19, de 31,81 % en dépenses et 41,25 % en recettes. Ces diminutions sont liées à l'annulation au cours de l'année 2020, d'un grand nombre d'activités : ateliers mémoire, initiation à l'informatique et des 2 voyages annuels.

Le C.C.A.S. 2020 a été financé pour une partie par les participations des usagers aux différentes activités et services proposés et pour une autre partie par des subventions du Département pour 12 870 € et de la Commune qui a été abaissée à 10 000 € en raison du cumul important des excédents antérieurs.

- **2- Les missions du C.C.A.S.**

Le C.C.A.S. peut intervenir, soit dans le cadre de ses missions obligatoires ou soit dans celui de missions facultatives.

1- Les missions obligatoires confiées par la loi dans le cadre de l'aide sociale sont :

- La participation à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale et la lutte contre l'exclusion ;
- La domiciliation des personnes sans domicile fixe ou stable, c'est à dire leur permettre d'avoir une domiciliation pour leur courrier et ainsi faire valoir leurs droits sociaux.

2- En matière d'action sociale facultative, chaque C.C.A.S. détermine ses propres modalités d'intervention.

Le C.C.A.S. de Pierrelaye oriente ses actions essentiellement autour de deux populations, les seniors et les personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales.

Pour les seniors, les personnes fragilisées ou handicapées, le C.C.A.S. propose un service de portage de repas à domicile qui a bien fonctionné jusqu'à 1.000 repas par mois pendant la pandémie. Actuellement, plus d'une soixantaine de Pierrelaysiens bénéficient de ce service, soit environ 930 repas mensuels, sept jours sur sept et qui peuvent s'adapter selon les choix des participants. Il était prévu en 2020 deux voyages auxquels participent chaque année entre trente et quarante seniors qui ont été reportés en 2021 si les conditions sanitaires le permettent. Les deux destinations étaient Rhodes pour le séjour long de 7 jours en mai-juin et Barcelone pour le séjour court de 3 jours en septembre.

Pour les personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales, la politique sociale du C.C.A.S. vise à les soutenir et à les accompagner pour les aider à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent tout en leur laissant la maîtrise de leurs choix. Pour cela, il est mis en place, soit des mesures individuelles, comme l'élaboration de dossiers de demandes d'aides auprès de différents organismes, soit des mesures collectives comme le Noël du C.C.A.S. ou les ateliers Bien-être pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.).

Dans le cadre de la convention passée avec le conseil départemental du Val d'Oise, portant sur le financement complémentaire accordé au C.C.A.S. pour l'accompagnement global avec Pôle emploi des bénéficiaires du R.S.A., le C.C.A.S. assure l'accompagnement social des personnes seules et les couples sans enfants.

Le C.C.A.S assure également une veille active des populations fragiles en cas de plan canicule ou de grand froid.

- **3- Principaux ratios**

Ces indicateurs ont pour objectifs d'accroître la transparence et l'information des citoyens. Ils permettent de comparer la situation financière du C.C.A.S. par rapport aux exercices antérieurs

Cependant, ils doivent être interprétés avec prudence. En effet, la situation d'une année sur l'autre peut être très différente en fonction d'éléments extérieurs difficilement maîtrisables.

RATIOS	C.C.A.S.			Définitions
	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020	
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	20,14	22,81	13,60	Les dépenses réelles de fonctionnement rapportées au nombre d'habitants, permettent de donner une image globale du service rendu par le C.C.A.S. par habitant.
2 - Produit des impositions directes / population	0,00	0,00	0,00	Pas d'impôts directs sur le C.C.A.S.
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	21,64	15,54	12,59	Les recettes de fonctionnement sont les ressources courantes du C.C.A.S. C'est un aperçu de la dimension financière du C.C.A.S.
4 - Dépenses d'équipement brut / population	0,00	0,00	0,00	Pas d'investissement sur le C.C.A.S.
5 - Encours de la dette / population	0,00	0,00	0,00	Pas d'emprunt sur le C.C.A.S.
6 - Dotation globale de fonctionnement / population	0,00	0,00	0,00	Pas de dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) sur le C.C.A.S.